

PLAFONDS DE REVENUS SCIAPP 2024

ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIÉTÉ

Pour être éligible à la SCIAPP, votre Revenu Fiscal de Référence doit être en dessous du plafond ci-dessous en fonction du nombre d'occupants.

Données basées sur le "revenu fiscal de référence" de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.

		SCIAPP (PLAFONDS PLUS)	
Catégorie de ménage		Revenu fiscal de référence	Correspondance salaire mensuel net (environ)
1 personne seule	I	22 642 €	2 096 €
2 personnes ne comportant aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages (1)	II	30 238 €	2 800 €
3 personnes ou 1 pers. seule avec 1 pers. à charge, ou jeune ménage sans personne à charge	III	36 362 €	3 367 €
4 personnes ou 1 pers. seule avec 2 pers. à charge	IV	43 899 €	4 065 €
5 personnes ou 1 pers. seule avec 3 pers. à charge	V	51 641 €	4 782 €
6 personnes ou une pers. seule avec 4 pers. à charge	VI	58 200 €	5 389 €